



COUPONS D'INSCRIPTIONS 2023

À REMETTRE EN MAIRIE AVANT LE 27 OCTOBRE

L'éligibilité pour le colis de fin d'année **OU** le repas est de 64 ans et sera de 65 ans à partir de 2024.

À compter de cette année, les personnes de 64 ans ou plus doivent choisir entre le repas des aînés **OU** le colis de fin d'année.

Par ailleurs nous rappelons que les dons aux personnes de 65 ans et plus, non imposables, sont supprimés dès cette année.

Merci de retourner ce coupon d'inscription dans son intégralité. Un seul coupon par foyer sera pris en compte.

Nom : Prénom(s) :

Souhaite(nt) bénéficié :
(un seul choix possible)

☐ du repas des aînés
(le 19 novembre)

☐ du colis de fin d'année
(retrait les 6 et 8 décembre)

Vous avez choisi le repas du 19 novembre :

Nombre de personnes gratuites : Nombre de personnes payantes* :

**personnes de moins de 64 ans et/ou ne résidents pas sur la commune (15€).*

☐ Je souhaite bénéficier de la navette (Je suis à mobilité réduite et/ou n'ayant pas de moyen de locomotion)

Je renseigne mes coordonnées (obligatoire pour le service navette uniquement) :

Adresse :

Téléphone :

Vous serez contacté(e) pour confirmer votre inscription et définir l'heure de passage.

Vous avez choisi le colis :

☐ **Colis personne seule** : année de naissance*

☐ **Colis couple** : années de naissance* et

** obligatoire, si non complétée, l'inscription ne sera pas validée*

Les colis seront à retirer en Mairie **les 6 et 8 décembre**
salle des mariages, aux heures d'ouverture de la mairie.